

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**2026-017 ARRETE PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE
JACQUES LIGNIER LE VENDREDI 26 JUIN 2026 APRES-MIDI
EN RAISON D'UN EPISODE DE CANICULE**

Le Maire de Boucq,

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;*
- *Vu le Code de l'éducation ;*
- *Vu les prévisions météorologiques annonçant un épisode de fortes chaleurs et le placement du département en vigilance orange canicule ;*
- *Considérant que les températures attendues dans les locaux de l'école Jacques Lignier sont susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité des élèves et des personnels ;*
- *Considérant la nécessité de prendre toute mesure préventive destinée à protéger les enfants accueillis au sein de l'établissement ;*

ARRÊTE :

Article 1

L'école primaire Jacques Lignier, située 66 rue Haute à Boucq, sera exceptionnellement fermée au public le vendredi 26 juin 2026 à compter de 11h30.

Article 2

Les représentants légaux des élèves seront informés sans délai de cette mesure par tout moyen approprié (affichage, courriel, application de communication scolaire, site internet communal, etc.).

Article 3

Le directeur de l'école, les enseignants et les services municipaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à Monsieur le Préfet du Département et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul.

A Boucq, le 24 juin 2026

Le Maire

David VERBE

